

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 99 /A.I.

Objet:

Comité protecteur
Cités indigènes.-

Astrida, le 13 janvier 1951.-

ASTRIDA



891

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-
joint la documentation sur le "Comité protecteur des
cités indigènes".

L'Administrateur Chef de Territoire,
I.REISDORFF,

Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I .-